

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS



**ANNEXE SANITAIRE
EAU POTABLE
DU PLU DE VIRY**



I - Caractéristiques du service

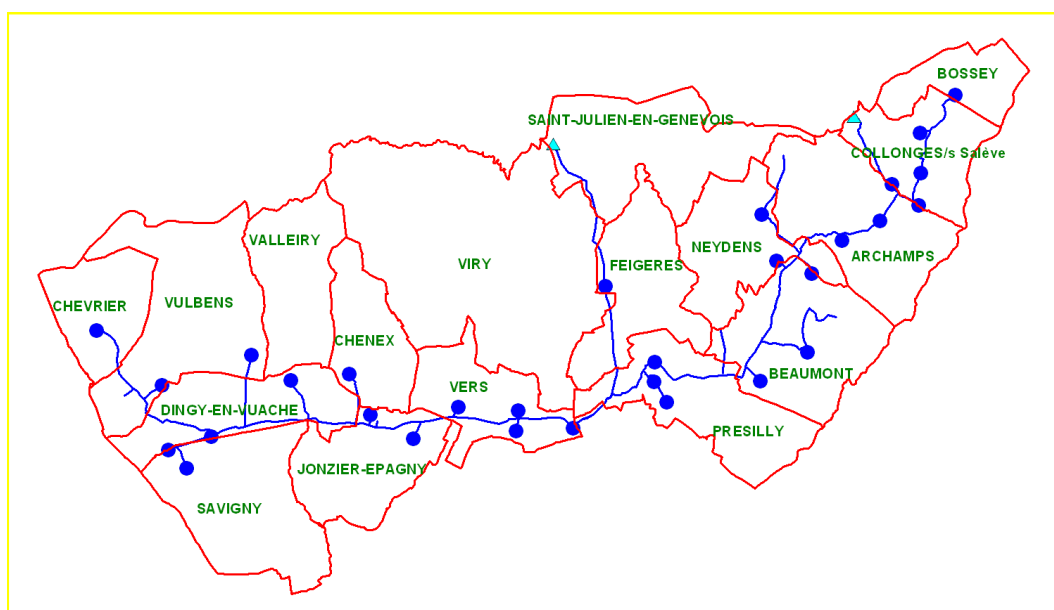
1.1 - Présentation du territoire desservi

Les communes adhérentes à la Communauté de Communes du Genevois (CCG) sont au nombre de 17, dont Viryr.

ARCHAMPS	DINGY-EN-VUACHE	SAVIGNY
BEAUMONT	FEIGERES	VALLEIRY
BOSSEY	JONZIER-EPAGNY	VERS
CHENEX	NEYDENS	<u>VIRY</u>
CHEVRIER	PRESILLY	VULBENS
COLLONGES-SOUS-SALEVE	ST-JULIEN-EN-GENEVOIS	

La CCG créée en 1996 possédait une compétence d'alimentation en secours via un « réseau primaire ». Des forages sur les sites de Crache et Collonges, ainsi qu'un réseau de canalisations et de réservoirs permettaient d'alimenter les réservoirs communaux en complément des ressources communales.

La CCG a repris la compétence totale eau potable (Production, transport, distribution) depuis le 1^{er} janvier 2013, sur l'ensemble du territoire.



Réseau « primaire » et réservoirs connectés

1.2 - Mode de gestion du service

Deux modes de gestion cohabitent sur le territoire de la CCG :

- L'exploitation en régie

L'exploitation des ouvrages, la gestion des abonnés, la facturation et la gestion des astreintes sont réalisées par la collectivité. Les investissements sont réalisés par la collectivité. La collectivité fait appel à des prestataires notamment pour l'entretien des espaces verts, et les réparations importantes des organes électromécaniques.

Ce mode de gestion concerne les ouvrages situés sur les communes de Chênex, Chevrier, Dingy-en-Vuache, Jonzier, Neydens, Présilly, Savigny, Vers, Viry, Vulbens et les installations du « réseau primaire ».

- L'exploitation par délégation de service public (contrats d'affermage).

La société Aqualter exploite les ouvrages situés sur la commune de Collonges. La société Véolia exploite les ouvrages situés sur les communes d'Archamps, Beaumont, Bossey, Feigères, St Julien et Valleiry.

Dans le cadre de ces contrats d'affermage l'exploitation des ouvrages de la collectivité est réalisée par le délégataire à ses risques et périls. Les investissements sont réalisés par la collectivité.

La commune de Viry étant gérée en régie par la commune avant le transfert, ce mode de gestion a été conservé après 2013.

1.3 - Présentation du service

Fin 2017, le patrimoine de la CCG représente **464,49 Km de canalisations, 54 réservoirs, 48 captages ou forages.**

Sur la commune de Viry on compte les équipements suivants :

Unité de distribution	Linéaire de canalisations	Ressources- Réservoirs
UDI - Viry	51,79 km	<ul style="list-style-type: none"> - Forage de Veigy (A l'arrêt) - Sources Menu et Jacquet - Réservoirs Les Rosats (300 + 350 m3) - Surpresseur de l'Eluiset

En annexe est donné le plan du réseau eau potable de Viry permettant de visualiser ces éléments.

Depuis début 2018, l'eau desservant la commune de Viry provient principalement des forages de la nappe de Matailly et des sources de Menu & Jacquet.

L'eau produite alimente le réservoir des Rosats qui dessert ensuite la commune. Le réservoir de SP3 des nouvelles installations de Matailly, qui alimente le réservoir des Rosats, alimentera prochainement directement la commune de Viry au niveau de Germagny (Travaux en cours) afin de sécuriser la desserte.

Un plan des ouvrages actuels est annexé à la présente annexe sanitaire.

Il est à noter que le plan du réseau fait office de Schéma de distribution d'eau potable de la commune de Viry.

Conformément à l'article L. 2224-7-1 du code général des collectivités territoriales, ce schéma détermine les zones desservies par le réseau de distribution. Ainsi si une construction venait à se réaliser dans une zone non définie comme desservie, le service ne serait pas tenu de raccorder cette construction au réseau de distribution publique.

En pleine démarche de Schéma Directeur d'Alimentation en eau Potable (cf. paragraphe suivant), la CCG pourra remettre à jour ce schéma en fonction de données nouvelles acquises pendant l'étude.

II – Exploitation du service

L'ensemble des indicateurs du service public de l'eau potable de la CCG en 2017 est disponible en annexe 2.

L'objectif est de préciser ici un certain nombre de ces indicateurs spécifiques à la commune de Viry, pour appréhender le fonctionnement propre de ce réseau.

2.1 – Protection des ressources et qualité de l'eau

Protection des ressources

Les sources de Menu & Jacquet ont fait l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique et d'un arrêté d'Autorisation de dérivation des eaux pour l'alimentation en eau potable en date du 21 novembre 2008.

Le forage de Veigy a fait l'objet également d'une DUP et d'un arrêté d'autorisation en date du 22 janvier 1993. (Arrêt de l'exploitation depuis fin 2017).

Les forages de Matailly, ont fait l'objet également d'une DUP et d'un arrêté d'autorisation en date du 18 décembre 2015.

L'indice d'avancement de protection des ressources rend compte du niveau d'avancement, exprimé en %, de cette démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée.

Ainsi, l'indice d'avancement de protection des ressources en eau alimentant la commune de Viry courant 2018 est de :

Nom des sources	Débit autorisé en m3/j	Indice de protection
Forage Veigy	641	80 %
Menu & Jacquet	600	60 %
Forages Matailly	6 000	60 %

Règles de calcul

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- 0 % Aucune action
- 20 % Études environnementale et hydrogéologique en cours
- 40 % Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50 % Dossier recevable déposé en préfecture
- 60 % Arrêté préfectoral
- 80 % Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005
- 100 % Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Qualité de l'eau

La qualité de l'eau est suivie par l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui, grâce à un programme d'analyses annuel (sur des points de production, de stockage et chez les abonnés), vérifie la conformité sanitaire de l'eau distribuée.

En ce qui concerne les analyses réalisées en 2017 sur Viry, elles se révèlent d'une conformité de 100 % pour les analyses microbiologiques et physico-chimiques.

L'eau du forage de Veigy a montré la présence de substances en quantités supérieures aux normes en vigueur, la dilution de cette eau produite a permis de respecter les normes sur les volumes distribués.

Depuis la mise en service et la fiabilisation des forages de Matailly (fin 2017), et afin de garantir la qualité de l'eau distribuée, il a été décidé de stopper l'exploitation du forage de Veigy jusqu'à nouvel ordre.

2.3 – Volumes constatés – Performance du réseau

Volumes produits et mis en distribution

	2017
Volume produit	329 908 m ³
Volume importé (réseau primaire)	97 696 m ³
Volume mis en distribution	432 151 m ³

Suivi clients

Le nombre d'abonnés au service de l'eau de Vulbens ainsi que les volumes facturés sont repris dans le tableau suivant :

	2014	2015	2016	2017
Nombre d'abonnés	1 985	2 002	2 102	2 363
Volumes facturés	274 239 m ³	336 703 m ³	329 651 m ³	326 173 m ³

Rendement

Le réseau de Viry fait apparaître un rendement de 76,32 % en 2017.

Connaissance du patrimoine

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable vise à évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable, à s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale, et à suivre leur évolution.

Depuis la reprise de compétence, de nombreuses recherches ont permis de mettre à jour les plans et d'améliorer très significativement la valeur de cet indicateur sur la CCG.

Le SDAEP permettra encore d'améliorer la connaissance du patrimoine.

Renouvellement du patrimoine

Les élus de la CCG ont validé courant 2015 de pratiquer, via le programme de travaux, le renouvellement de 1% des canalisations et des branchements par an. Ils ont également pris connaissance de la nécessité réglementaire de garantir un parc de compteurs d'âge maximum de 15 ans.

Les priorités de travaux seront abordées suite aux résultats du SDAEP.



ANNEXES

Annexe 1 : Plan du réseau d'eau potable – Schéma de distribution

Annexe 2 : Indicateurs descriptifs des services et de performance de la CCG en 2016

Annexe 3 : Règlement du service d'eau potable

N.B.: Si une modification du règlement est prise ultérieurement, ce règlement sera alors applicable en lieu et place de celui ci-dessous fourni

Annexe 2 : Indicateurs descriptifs des services et de performance de la CCG

- **Indicateurs descriptifs des services**
- D101.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis = **44 8910 habitants**
- D102.0 - Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 €/m³ = **240,08 € TTC**
- **Indicateurs de performance**
- P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie = **98.2%**
- P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques = **100%**
- P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable = **88 points**
- P104.3 - Rendement du réseau de distribution = **86.21%**
- P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés = **4.59 m³/km/j**
- P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau = **4.52 m³/km/j**
- **P107.2** - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable = **1.03 %** (sans le réseau primaire)
- P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau = **71%**